



N°2021/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 OCTOBRE 2021

OBJET :
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET PRIMITIF 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le onze octobre, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 7 octobre 2021, se sont réunis à vingt heures trente minutes salle de Chavagnac sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Étaient présents : Damien GUIBOUT, Maurice PERRAULT, Eric CUENOT, Michel RICHARD, Valérie DURAND, Martine ETARD, Evelyne PETIT, Marc SIMONNEAUX

Étaient absents : Frédéric LHERM (donne pouvoir à Damien GUIBOUT), Jean-Marc PROVOST (donne pouvoir à Eric CUENOT), Alexis HONGRE

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : *M*

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : *10*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14
VU la délibération du 12 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

AUTORISE la Décision Modificative n°1 du budget primitif 2021 comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Article		Budgétisé	DM	Total
6232	Fêtes et cérémonies	8 000 €	- 4 000 €	4 000 €
6226	Honoraires	6 000 €	- 3 000 €	3 000 €
	TOTAL		- 7 000 €	7 000 €
FONCTIONNEMENT RECETTES				
Article		Budgétisé	DM	Total
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	6 100 €	+ 7 000 €	13 100 €
	TOTAL		+ 7 000 €	13 100 €

Le Maire
DA
Damien GUIBOUT